

# L'appel du vent

GUY DAROL, ECRIVAIN.

avril 2004.

Une directive européenne (2001) rappelle que la France devra se soumettre, d'ici 2010, à l'injonction de produire 21% de son électricité à partir d'énergies renouvelables.

Il faudrait être bien irresponsable pour se soustraire à la nécessité de s'engager dans la voie des énergies qui limitent les émissions de gaz à effet de serre. Mais ce serait faire preuve d'une grande naïveté que de croire, et laisser accroire, que le marché des nouvelles énergies entraînera la fin du nucléaire.

Les énergies alternatives (solaire, géothermie, biocarburant, éolien ...) ne sont certes pas de taille à détrôner la production et l'utilisation du combustible nucléaire. Et si leur développement doit être encouragé, c'est dans la perspective d'une autoconsommation incitée, faisant ainsi de chacun de nous des citoyens écogestionnaires.

Il est tout à fait possible d'installer, chez soi, un dispositif de chauffage utilisant l'énergie solaire ou géothermique. De la même manière qu'il est réalisable de produire de l'électricité à partir de petites éoliennes ou de rouler avec du bio-diesel. Tout ceci participe d'une écologie citoyenne qui mobilise l'économie locale et présente l'intérêt de servir l'autoconsommation plutôt que les ténors de la société marchande.

Dans une telle société, sachant jouer de la rhétorique avant-gardiste, le luxe consiste à bluffer le citoyen (sensible aux questions de l'environnement planétaire) en faisant glisser, sans que nul n'y trouve à redire, l'éolien à échelle humaine vers l'industrie et la loi du profit.

En effet, l'éolien industriel, ce concept évidemment mercantile, bénéficie aujourd'hui de la même promotion éthique que le géothermique et le solaire - énergies dont l'innocuité sur la santé humaine est avérée - , alors que celui-ci présente de sérieux défauts.

L'un des premiers défauts de l'éolien industriel relève de sa mesure, ou plutôt de sa démesure.

L'éolien industriel se voit. Il se voit de très loin et cette visibilité inflige au paysage de sévères balafres. Pour adoucir l'impact réel, la grammaire néo-éolienne introduit des métaphores douces, invente une rhétorique de carte postale afin de connoter cette nouvelle industrie d'un caractère rustique. Ainsi, les promoteurs de l'éolien industriel parlent de fermes éoliennes ou de parcs éoliens là où s'installent de véritables centrales dotées a minima de huit aérogénérateurs pouvant dépasser une hauteur de 100 mètres. L'environnement généré par cette massive verticalité égale celle d'un désert sporadiquement arbustif, lequel entérine la disparition de l'avifaune et de la faune, en même temps qu'il déclare, par son décorum d'artifice hurlant, une guerre d'un nouveau type contre le genre humain. Qu'est-ce qu'une centrale éolienne ? C'est une combinaison en ligne, voire en double ligne, de mâts pouvant aller chercher l'effet cinétique jusqu'à 140 mètres. Le pont du Gard s'élève à 49 mètres. Le pont routier de Tancarville atteint 52 mètres. Le viaduc de Morlaix culmine à 59 mètres. Un arbre de haut vent (chêne, hêtre...) dépasse rarement une hauteur de 25 mètres.

Autre défaut majeur associé à l'éolien industriel : un aérogénérateur est d'abord une source sonore. Et une source nullement lyrique, dans un environnement faussement rustique, puisqu'elle produit un bruit variable - toujours instable -, capable de sonner autour de 100 décibels. Songez que ce niveau sonore équivaut au dépassement de la norme concernant une salle de concert.

Les promoteurs de projets éoliens affirment, la main sur le cœur, que les aérogénérateurs nouvelle génération ne produisent pratiquement aucun bruit. Ce que les habitants de la commune de Plougras (22) peuvent aisément réfuter. Ils vivent à l'ombre d'une centrale éolienne mise en service à l'été 2003 et subissent, de jour comme de nuit, la rafale bruyante de huit aérogénérateurs flambant neuf. Même concert de réprobation un tantinet fébrile à Avignonet, à Fitou où l'on déplore l'insupportable jusqu'à 1500 mètres.

La filière éolienne ne masque pas ses objectifs. Elle entend implanter, au plus vite, sur la façade Nord-Ouest de la France, 2000 aérogénérateurs. Les promoteurs de cette filière éolienne déclarent que le nouveau décor qu'elle nous promet constituera une valeur ajoutée au paysage recomposé. Elle évoque les beaux jours d'un tourisme industriel qui se développerait autour de ces espaces esthétiquement modelés. Mais, au fait, le tourisme industriel est-il compatible avec le tourisme vert ? Nous n'avons pas de réponse à ce jour.

Impact sur la flore, la faune, l'avifaune ; effets stroboscopiques pouvant entraîner nausées, étourdissements ; nuisances sonores (il y a le gros son manifeste ajouté aux subtils infrasons) dont les effets sont encore méconnus sur la santé. Voici les charges qui pèsent contre l'éolien industriel, cette production d'énergie à grands frais pleinement assumée par les militants de l'éolien grand format et que lorgnent, comme un bon filon, pétroliers, banquiers, promoteurs d'énergie atomique aguichés par l'appel du vent.

Cependant que le petit éolien était, au temps des luttes rugueuses menées à Plogoff contre le nucléaire, le modèle (réduit) proposé et la solution opposée à la production d'énergie atomique, c'est aujourd'hui l'éolien spéculatif qui est en passe de triompher. Non, ce ne sont pas des moulins configurés roses des vents qui menacent d'essaimer mais de véritables machines aériennes à rendement intermittent, sachant qu'une éolienne ne fonctionne qu'à tiers-temps. Sachant, par surcroît, que l'éolien industriel viendra ajouter à l'élan électrique excédentaire français : la France exporte en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Espagne, en Grande-Bretagne, au Bénélux.

Méfiance et vigilance s'imposent dès lors que la promotion du vent est abandonnée aux mains d'investisseurs privés. D'où viennent les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces réalisations gargantuesques ? Est-on en mesure de distinguer aujourd'hui entre la volonté spécifiquement écologique de bonne foi et des opérations crypto-marchandes ? Ne dit-on pas que l'éolien est le meilleur placement du moment, une véritable manne pour les investisseurs en recherche de profit rapide ? Selon la Commission de Régulation de l'Energie, l'éolien rapporterait « plus de 20% après impôts, garanti sur 15 ans, même pour des sites moyennement ventés ». Et doit-on se laisser abuser par cette rhétorique positive, voire angélique, qui vend les mérites de l'écologie aux seules fins d'emporter le marché politiquement correct du moment ? Le caractère aléatoire de la production éolienne suppose une régulation du réseau par des centrales thermiques, lesquelles augmentent

considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Le Danemark où domine l'éolien occupe ainsi la place d'honneur pour ses émissions de GES par habitant.

A ce prix, ce n'est pas que la santé du paysage qui est menacée mais également celle de l'homme - et de l'homme isolé. Pour développer leurs programmes inshore, les promoteurs d'éolien industriel n'hésitent pas à lézarder des zones d'habitat dispersé, jouant ainsi sur le faible taux de personnes touchées afin d'ériger leurs centrales avec l'assentiment de plus de 90% des Français. Nul ne sachant exactement ce qu'est l'éolien, sauf à le vivre jour et nuit, il n'y a aucune raison de dénoncer a priori un produit 100% écologique qui embaume la bonne santé. Le syndrome Nimby ne concernant, dans ce cas, que des populations disséminées - victimes expiatoires vérifiant qu'on n'innove pas sans risque -, l'éolien apparaît comme l'un des actes majeurs du discours écologique descendu des nuées. Tout le monde est finalement d'accord dès lors que les aérogénérateurs nouvelle génération seront implantés à plus de 2 kilomètres de son balcon ou de son jardin.

A Plougras, ceux qui ont dit oui à l'éolien manifestent aujourd'hui leur désaccord sans réserve. Ils vivent l'éolien. Ils en connaissent l'effet sur la santé au quotidien : céphalées, acouphènes, insomnies, états anxieux... Ce que les porteurs de projet vous disent équivaut, à peu près, à ceci : Il faut oublier Plougras.

Si vous êtes opposé à l'éolien, c'est que vous êtes favorable au nucléaire. Pire : vous appelez, par votre méfiance, à la création de nouvelles centrales nucléaires. Manichéisme bas de marchands pressés !

Cette habile dialectique, qui fait à la fois vibrer les cordes de la confiance et de la conscience, ne suffit pas cependant à nous faire consentir au marché du vent. Il faudrait encore que de nombreuses règles soient observées.

Et d'abord, que l'on renonce à la règle de « distance suffisante » annoncée, par exemple, dans la Charte départementale des éoliennes du Finistère. A l'heure actuelle, en effet, il n'y pas de distance réglementée entre l'implantation d'un aérogénérateur et une maison d'habitation. Cette distance doit être suffisante, ce qui ne veut rien dire. A 700 mètres des aérogénérateurs, les riverains de la centrale éolienne de Plougras dorment avec des boules Quiès. Le jour, ils ne peuvent ouvrir ni portes ni fenêtres. On souffle (et c'est la rumeur du vent) que Roselyne Bachelot annonce une loi pour effacer ce flou. Mais en cette nouvelle ère d'écologisme récupéré par la cohorte investisseuse, qui peut dire si la loi n'ouvrira pas de plus grandes facilités aux bâtisseurs d'empire ? Ne serait-il pas étonnant que l'on accorde un droit de distance réduit afin que l'éolien industriel ne bloque pas sur ce principal obstacle qu'est la matière humaine, obstacle qui renvoie tant de projets au purgatoire quand ce n'est pas aux oubliettes ?

Le montage d'un dossier pour faire aboutir un projet éolien passe nécessairement par différentes études supposées prendre en compte les impacts sur le milieu physique et naturel, sur le paysage et le cadre de vie, sur l'habitat et les activités humaines.

Ce dernier point, notamment, engage les opérateurs à mesurer l'impact sonore des aérogénérateurs sur les populations riveraines. On observe souvent que l'étude acoustique

est menée dans des conditions qui défont le bon sens... du vent. Un sonomètre installé dans un jardin, pendant une durée inférieure à 24 heures suffit à évaluer l'impact sonore. Il n'est pas tenu compte des variations météorologiques (variables saisonniers et variables du vent). Tout le monde sait, en effet, que la propagation du son est plus importante dans le sens des vents dominants. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) souligne, elle-même, ce fait d'évidence.

Comment expliquer, alors, que les études d'impact soient conduites à la hâte, sans consultation préalable des populations impliquées? A-t-on quelque chose à cacher? Comment admettre ce paradoxe : c'est le promoteur soi-même qui dirige les études, celles-ci n'étant jamais soumises à contre-expertise? Que nous cachent les promoteurs de la capture du vent? La réponse appartient, en principe, aux pouvoirs publics.

L'expérience montre qu'en de nombreuses communes où des citoyens avertis par le plus pur hasard avaient réclamé auprès d'un Maire ou d'un Député des explications concernant un projet éolien local, ces Maires et Députés ne détenaient aucun élément de réponse. Mieux : ils semblaient totalement novices sur la question de l'éolien. C'est à peine s'ils pouvaient argumenter au-delà de la directive européenne et de son impératif, d'ailleurs indicatif, si l'on en croit le rapport Birraux (député UDF de Haute-Savoie) et Le Déault (député PS de Meurthe-et-Moselle), datant du 22 novembre 2001.

Que de simples citoyens en sachent plus long que les élus semble pour le moins étrange. Ceci appelle aussitôt de nouvelles questions : Les représentants des collectivités territoriales dissimulent-ils des faits ou sont-ils systématiquement désinformés, voire manipulés?

La prolifération de projets éoliens dans les départements de la façade Nord-Ouest de la France appelle des explications sérieuses et nourries, explications qui ne nient pas la réalité des nuisances. Celles-ci sont froidement consignées dans les Chartes sur l'éolien actuellement disponibles. Ceci éviterait de laisser accroire que l'éolien est tout propre, tout silencieux. Les citoyens informés des réalisations éoliennes existantes et des effets immédiats qu'elles produisent sur la santé seraient mieux à même de se forger un point de vue, sachant que la technologie offshore existe - ainsi qu'elle est aujourd'hui préconisée aux Pays-Bas. Et c'est en connaissance des causes et des effets qu'ils pourraient se déterminer sur une problématique de cette envergure.

Il semble que la démocratie (avant que ce vocable ne devienne totalement obsolète) y gagnerait autant que les citoyens gagneraient à connaître, autrement que par oui dire, ce qu'ils pensent être l'une des plus belles inventions de l'homme post-moderne.

Il est à savoir que le département du Finistère, après l'Aude, l'Aveyron, l'Hérault, les Côtes d'Armor... est en ligne de mire des opérateurs. De nombreuses études (de 70 à 80) sont en cours s'appuyant sur l'existence d'un formidable gisement éolien (cet or nouveau) qui verront des implantations potentielles se transformer, peut-être, en centrales éoliennes à Coat-Méal, Plougonven, Plouigneau, par défaut d'information et de démocratie. Parce que les spécialistes du trucage et l'adhésion spontanée de tout un chacun à une énergie qui évoque les moulins de Montmartre au temps de la Commune (ou ceux de Gérard de Nerval, d'Alphonse Daudet), auront eu raison des faits tels qu'ils sont.

